

Les principes et modalités de la planification écologique COP francilienne

Mme Aïcha JAIRY
Secrétaire générale à la planification
écologique d'Île-de-France



L'approche de la planification écologique

Un objectif national connu découpé par secteurs

- Baisse de 55% des émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 1990



Moins de gaz à effet de serre

-138 millions de tonnes de gaz à effet de serre d'ici 2030



Moins de pression sur la biodiversité

1,4 millions d'hectare à restaurer



Une meilleure gestion des ressources essentielles

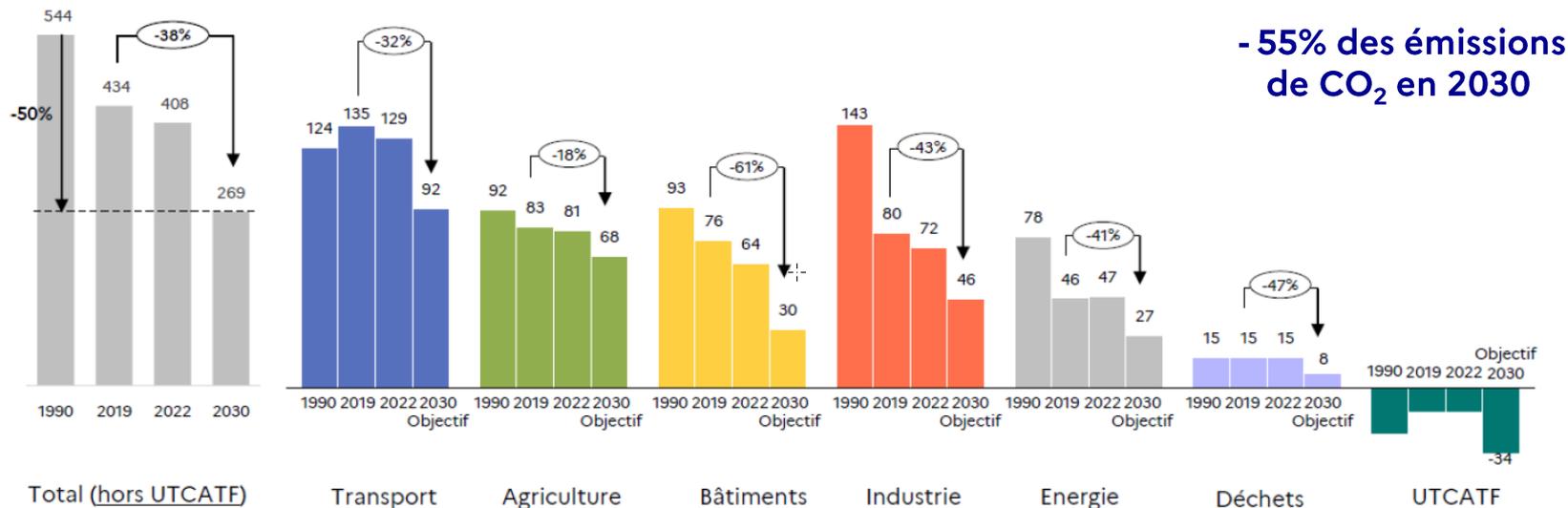
-10% de consommation d'eau



Contribution demandée pour chaque secteur

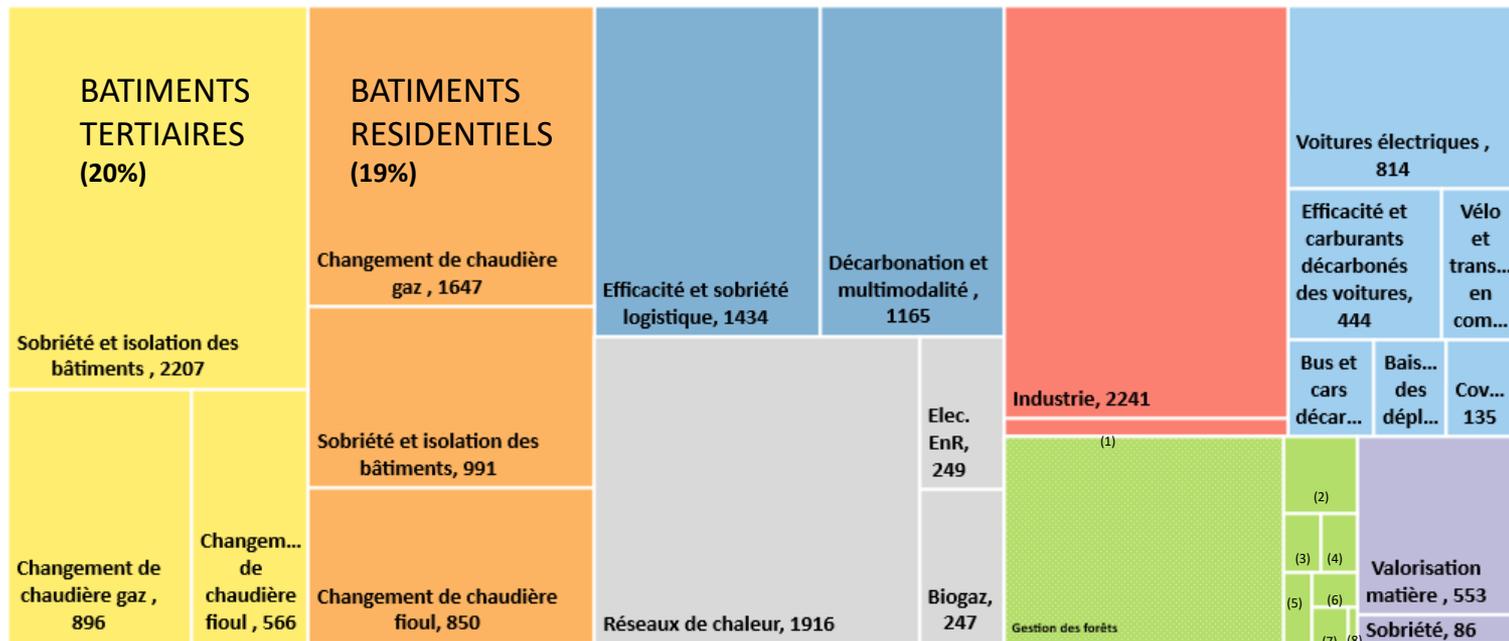
L'ensemble des secteurs est mis à contribution

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO₂e) - SNBC Version Run 1 bis



Panorama des leviers de décarbonation Ile-de-France

Répartition des efforts de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS
 ■ DÉCHET
 ■ ÉNERGIE
 ■ INDUSTRIE
 ■ RÉSIDENTIEL
 ■ TERTIAIRE
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS

(1) Produits bois : 101 ktCO₂e (2) Fertilisation azotée : 111 ktCO₂e (3) Sobriété foncière : 43 ktCO₂e (4) Bâtiments & machines : 40 ktCO₂e.

(5) Pratiques stockantes : 40 ktCO₂e. (6) Gestion des haies : 30 ktCO₂e. (7) Gestion des prairies : 25 ktCO₂e. (8) Elevage durable : 7 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Les leviers de décarbonation par secteur

Au total, les panoramas territoriaux des leviers portent sur 10 thématiques et 43 leviers

Transport de voyageurs

1. Véhicules électriques
2. Bus et cars décarbonés
3. Réduction du besoin de déplacements
4. Covoiturage
5. Report modal
6. Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

7. Fret décarboné et multimodalités
8. Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Résidentiel*
9. Sobriété et isolation
 10. Suppression des chaudières fioul
 11. Changement de chaudière gaz
- Tertiaire*
12. Sobriété et isolation
 13. Suppression des chaudières fioul
 14. Changement de chaudières gaz

Energie

15. Electricité renouvelable
16. Biogaz
17. Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

18. Grands sites industriels
19. Industrie diffuse
20. Produits bois

Agriculture et sols

21. Changements de pratiques de fertilisation azotée
22. Elevage durable
23. Bâtiment et machines agricoles
24. Gestion des haies
25. Gestion des prairies
26. Pratiques stockantes
27. Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
28. Agriculture biologique et de HVE

Espaces naturels

29. Sobriété foncière
30. Gestion des puits forestiers
31. Forêts sous gestion durable
32. Points noirs prioritaires de continuité écologique
33. Surface en aire protégée
34. Restauration des habitats naturels

Alimentation

35. Loi Egalim / climat et résilience

Eau

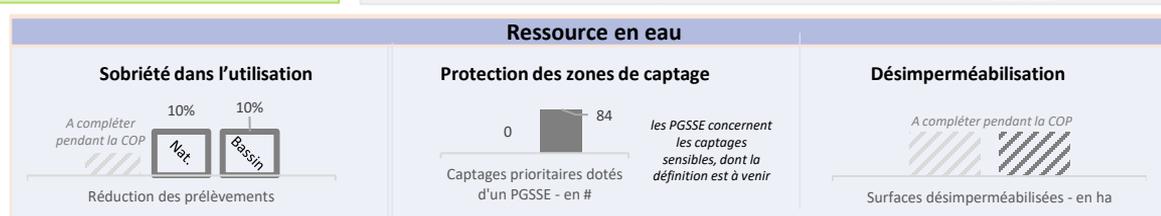
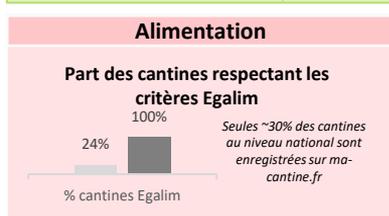
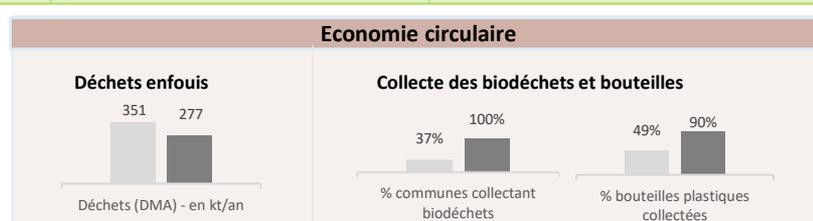
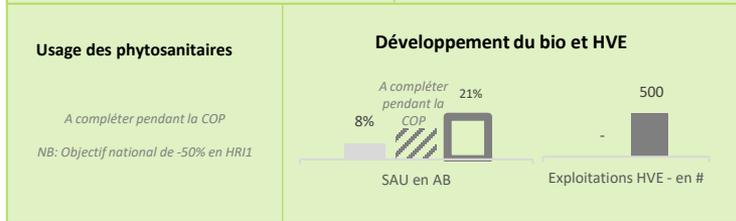
36. Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
37. Protection des zones de captage d'eau
38. Désimperméabilisation des sols

Déchets

39. Captage de méthane dans les ISDND
40. Valorisation matière des déchets
41. Prévention des déchets
42. Mise en décharge
43. Taux de collecte

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Ile-de-France

Préservation des espaces naturels





 ■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)

 ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030

 □ Objectif national ou supra-régional

La territorialisation de la planification écologique = Une vision régionale des enjeux à 2030

1. **Décliner le plan par territoire**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et un alignement de visions de l'ensemble des acteurs concernés
2. **Mobiliser et embarquer l'ensemble des collectivités territoriales**, ainsi qu'entreprise et citoyens, autour d'un chemin construit collectivement
3. **Faire émerger des actions** qui relèvent des compétences des collectivités territoriales et accélérer leur mise en œuvre
4. **Identifier des verrous** qui pourraient, sur le terrain, entraver les efforts de transition des citoyens, entreprises et collectivités territoriales

Les livrables de la COP

- Un diagnostic partagé du territoire
- Les débats doivent permettre de produire une feuille de route avec les premières actions listées précisant :
 - Identification de l'action
 - Gouvernance et contractualisation
 - Temporalité
 - Financement et ingénierie
- L'exercice de COP annuelle permettra une réévaluation périodique des actions

Une forte mobilisation dans les départements franciliens

Essonne	12 juillet 2024
Seine et Marne	20 septembre 2024
Hauts de Seine	24 septembre 2024
Val d'Oise	27 septembre 2024
Val de Marne	30 septembre 2024
Les Yvelines	14 octobre 2024
Seine Saint Denis	18 octobre 2024
Paris	18 octobre 2024



Continuer à se mobiliser au sein de la COP, dans ce travail nouveau fondé sur un dialogue renforcé et la coopération entre acteurs



Etre innovants et ambitieux dans l'identification et le portage d'actions qui pourront faire bouger les curseurs



Rester pragmatiques et concrets pour pouvoir passer dès la sortie de COP dans une logique d'opérationnalisation de la feuille de route

Calendrier et étapes de la COP francilienne

2 avril
2024

Jusqu'à fin juillet 2024

De juillet à novembre 2024

De novembre à décembre 2024

Diagnostic partagé



Questionnaire envoyé aux collectivités

Une plateforme COP Ile-de-France :

<https://www.planification-ecologique-idf.fr/>

Permet à la société civile de contribuer au diagnostic

Analyse prospective à l'échelle régionale



Un diagnostic territorial consolidé pour identifier les thèmes prioritaires à soumettre au débat

Débats dans la région et les départements



Recensement de nouvelles actions ou massifications d'actions existantes ...

Construction et finalisation de la feuille de route



Actions concrètes nécessaires à l'atteinte de l'ambition 2030

Pour nourrir la feuille de route :

Merci de remonter après le débat vos projets, via un appel à contributions ouvert sur la plateforme
<https://www.planification-ecologique-idf.fr/>



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

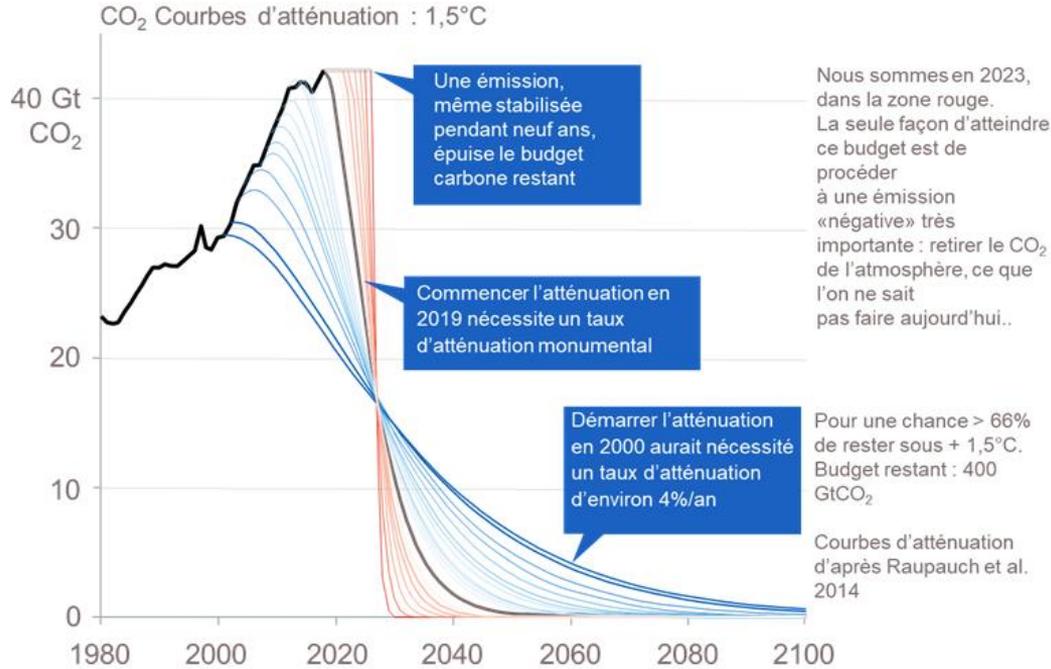
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

COP Énergie

Julie LODEWYCKX & Thibaut BADOUAL
Département Climat-Air-Energie / DRIEAT
19/11/2024

Rappel du contexte : il est urgent d'agir



Nécessité :

- **D'accélérer la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement global**
- **De prévoir dès à présent l'adaptation au changement climatique**

Les objectifs nationaux

Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et politique pluriannuelle de l'énergie (PPE2)



	2030	2050
Émissions de gaz à effet de serre	-40 % par rapport à 1990 rehaussé à -50 % par l'Europe (fit for 55)	Neutralité Carbone
Consommation d'énergie finale	-20 % par rapport à 2012	-50 % par rapport à 2012

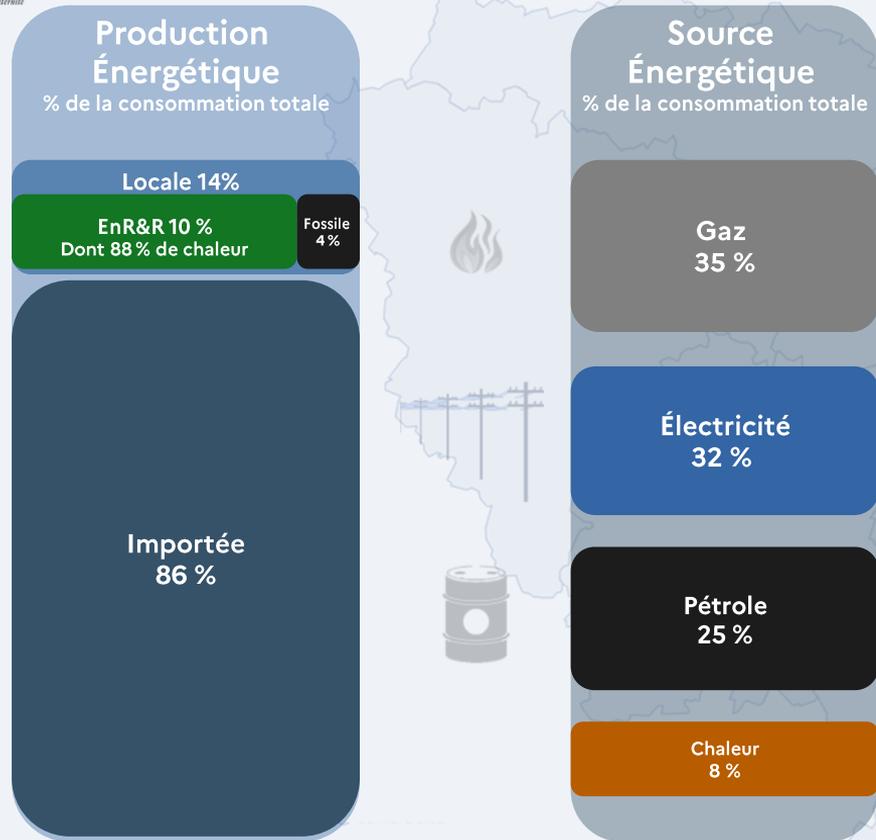
Situation en 2021

-23 % des émissions de GES par rapport à 1990

-4 % par rapport à 2012

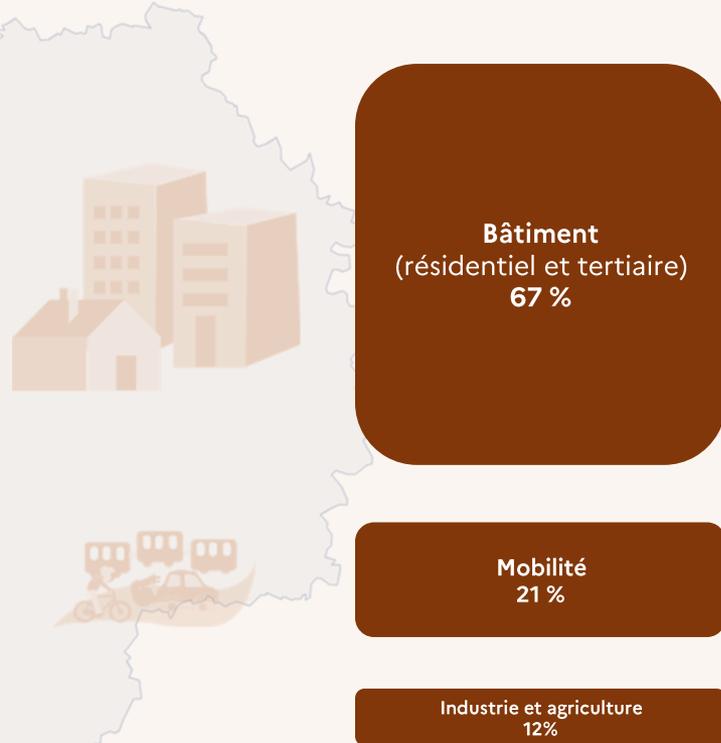
Nécessité de multiplier par 2 le rythme actuel de baisse

L'OFFRE D'ÉNERGIE : A VERDIR



LA DEMANDE : A RÉDUIRE DE 40% d'ici 2050

Consommation d'énergie francilienne 196 TWh

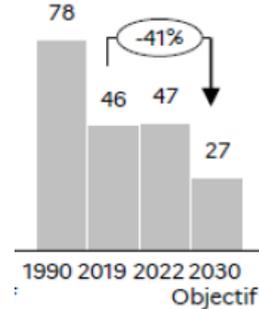


Source: ROSE 2024 (Inventaire 2021 - source Airparif)

Les objectifs territorialisés du secteur énergie

Energie

- 15. Electricité renouvelable
- 16. Biogaz
- 17. Réseaux de chaleur décarbonés



Energie

Réseaux de chaleur
1916 kt CO₂

Elec.
ENR
249 kt
CO₂

Biogaz
247 kt
CO₂

Les objectifs territorialisés du secteur énergie

x 2 production d'énergie renouvelable électrique

alimenter les réseaux de chaleur avec un taux d'ENR de **75%**

1 200 GWh/an de production de biogaz.



Les autres travaux en cours



- Révision du **SRCAE** (publication du SRCAE révisé prévue en 2025)
- **Comité régional de l'énergie**
- Loi **APER**, définition des **zones d'accélération des ENR, agrivoltaïsme**

Agir en Île-de-France

Les priorités

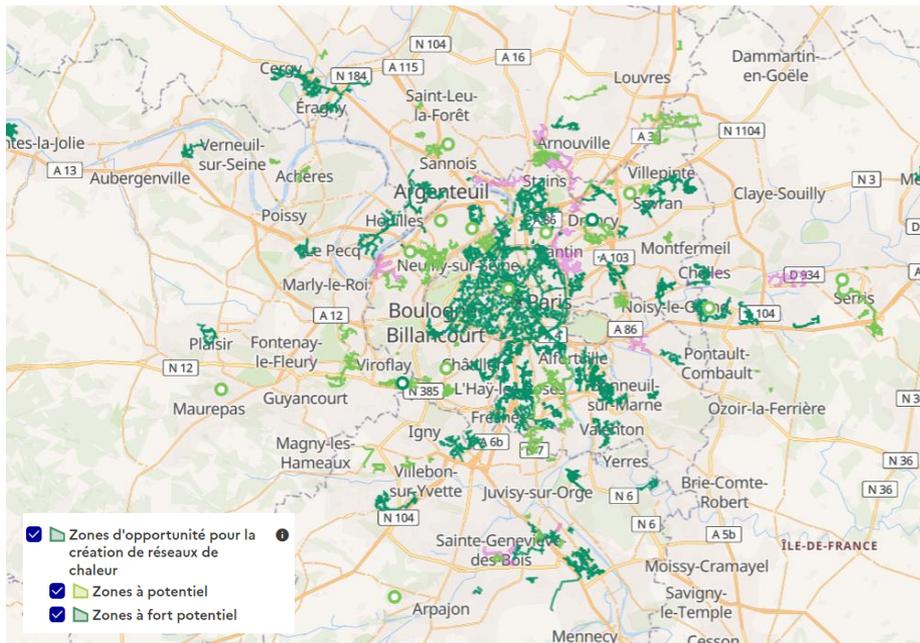
- 1) Baisser nos consommations
- 2) Les verdir via la production d'énergies renouvelables et de récupération



Développer les énergies renouvelables par les réseaux de chaleur et leur verdissement

336 794 logements raccordables aux réseaux existants
Potentiels exceptionnels de géothermie et de solaire photovoltaïque

Etendre les réseaux existants et en créer de nouveau



7% du gaz consommé par des bâtiments situés à moins de 50m d'un réseau de chaleur

Source: France Chaleur Urbaine

Potentiel identifié ⁱ

Distance au réseau le plus proche :

<50 m

<100 m

<150 m

Bâtiments

Logements

336 794

logements raccordables identifiés, soit 3 368 GWh de consommation annuelle environ

dont :

317 191

logements chauffés au gaz collectif

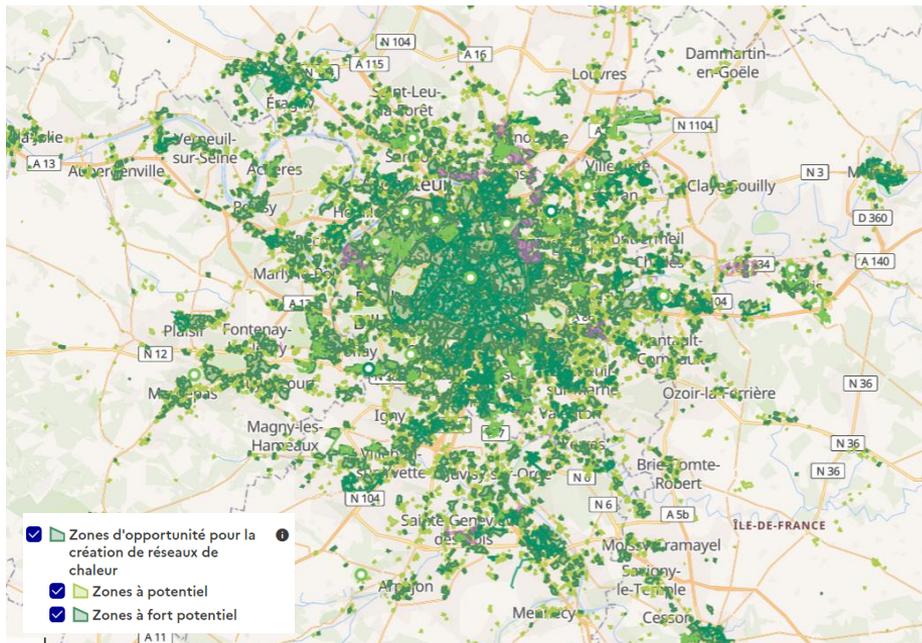
19 603

logements chauffés au fioul collectif

546 790

logements raccordables en intégrant les logements à chauffage au gaz individuel

Etendre les réseaux existants et en créer de nouveau



7% du gaz consommé par des bâtiments situés à moins de 50m d'un réseau de chaleur

Source: France Chaleur Urbaine

Potentiel identifié ⁱ

Distance au réseau le plus proche :

<50 m

<100 m

<150 m

Bâtiments

Logements

336 794

logements raccordables identifiés, soit 3 368 GWh de consommation annuelle environ

dont :

317 191

logements chauffés au gaz collectif

19 603

logements chauffés au fioul collectif

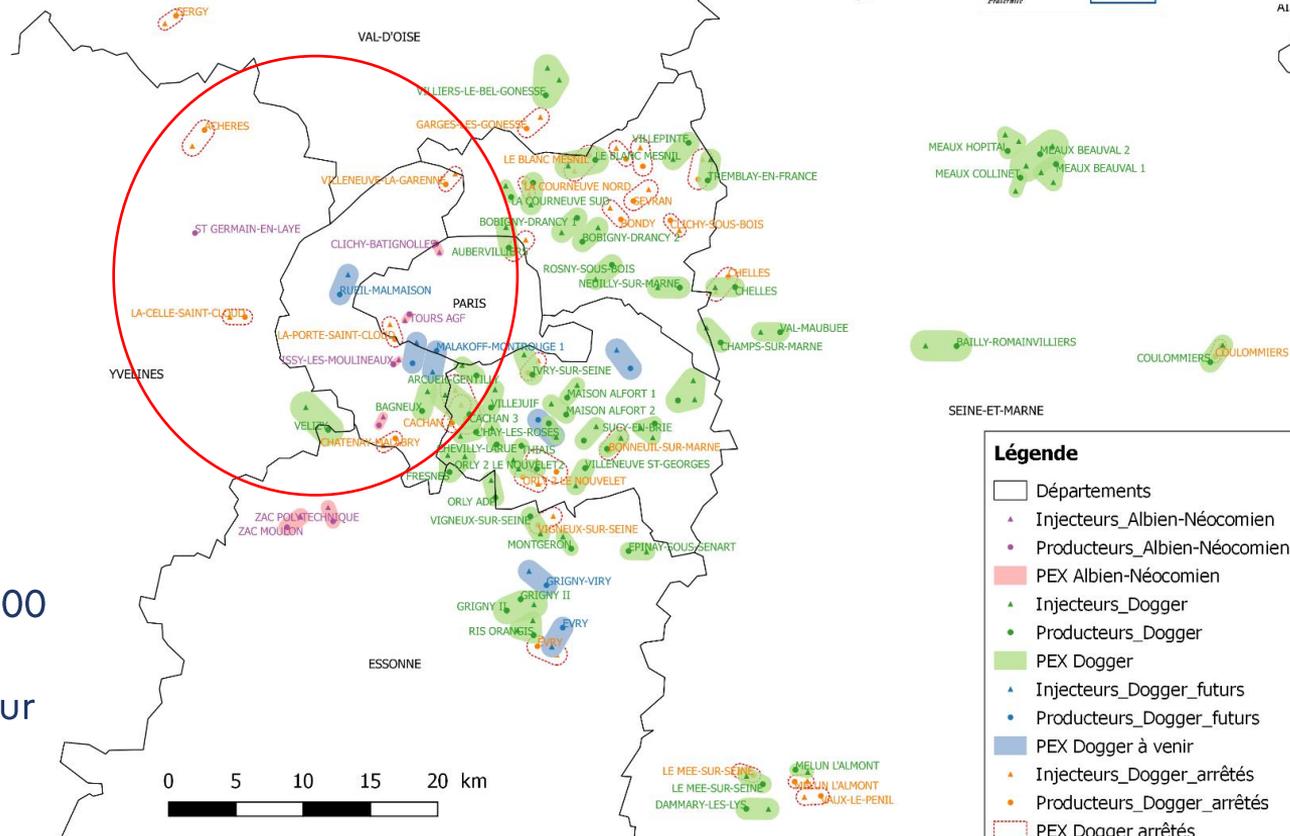
546 790

logements raccordables en intégrant les logements à chauffage au gaz individuel

Produire de la chaleur renouvelable

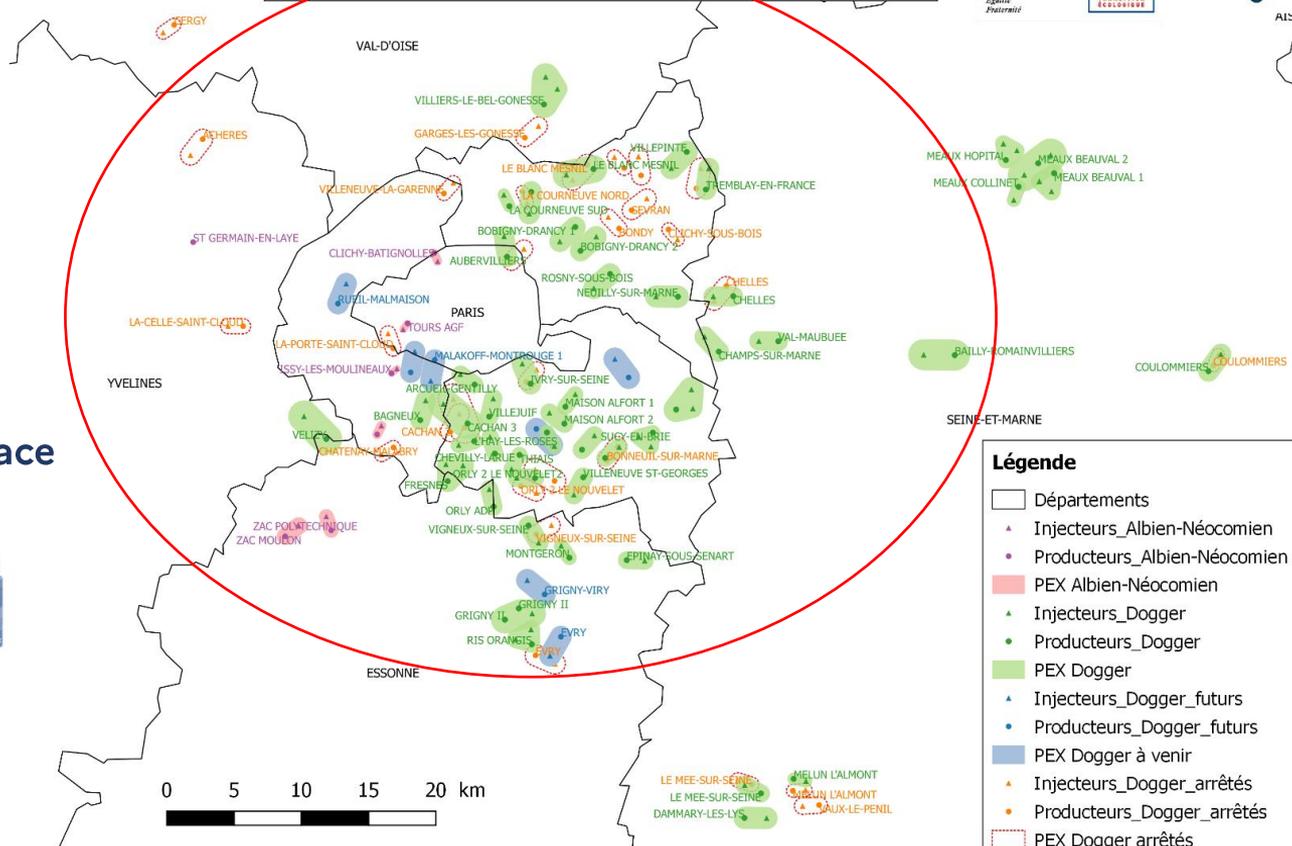
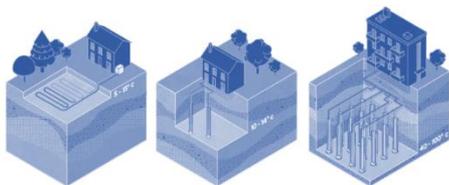
Fort potentiel de géothermie profonde

- milieu urbain dense =
toute ville de plus de 100
000 habitants
- au Dogger mais aussi sur
d'autres aquifères



Produire de la chaleur renouvelable

... et de géothermie de surface



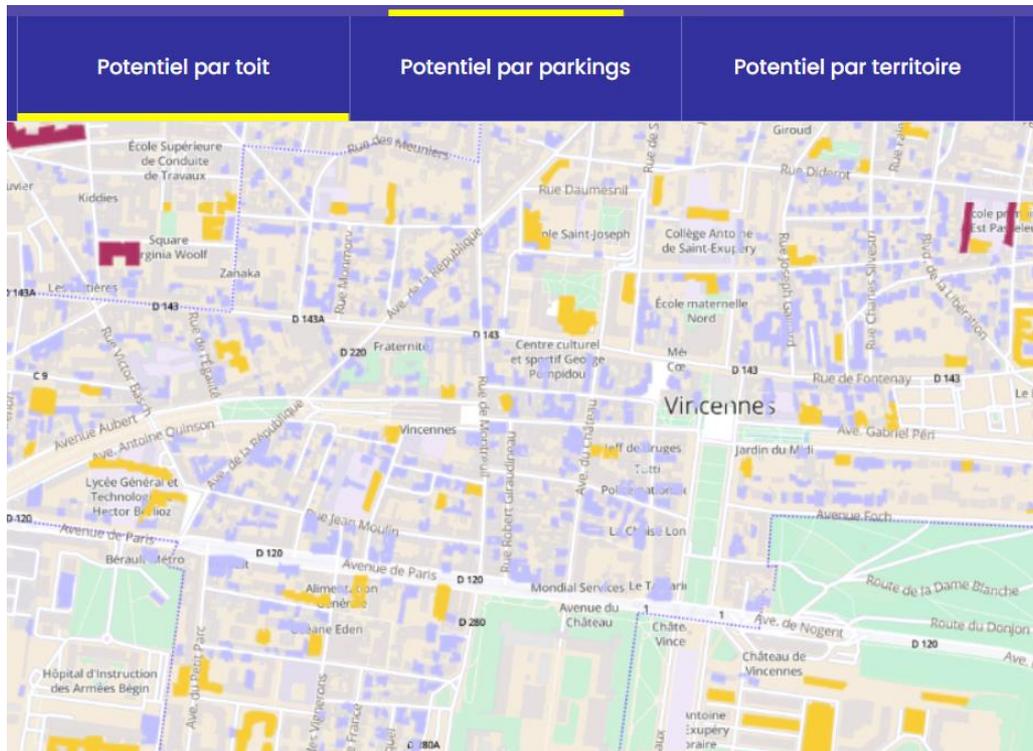
Développer le photovoltaïque sur toitures et ombrières

Le gisement brut:

- Sur toiture = **18 TWh**
- Sur parkings de plus de 1500m² = **5Twh**

Une production qui correspondrait à **36%** de la consommation d'électricité régionale

Tendance actuelle: x3 entre 2017 et 2022

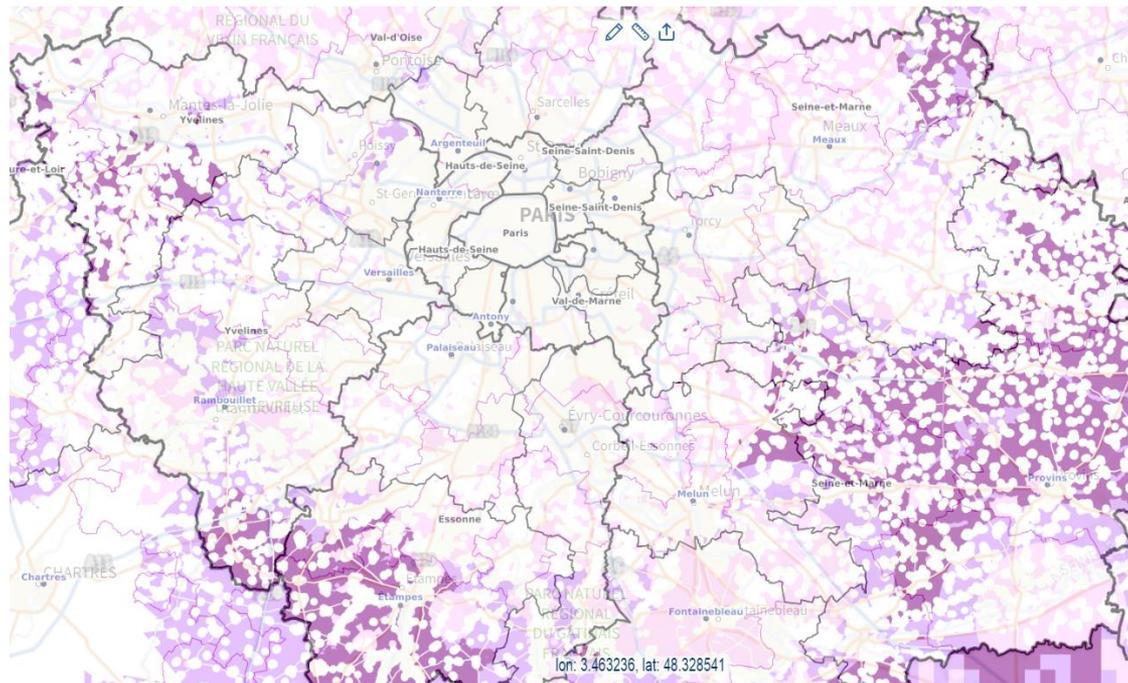


Source: Mon Potentiel Solaire

Poursuivre la tendance de l'éolien

Le potentiel : **900km²** de zones à moindres contraintes, ce qui correspond à l'installation d'environ **500 éoliennes**

Objectif: **x2 en 2030**

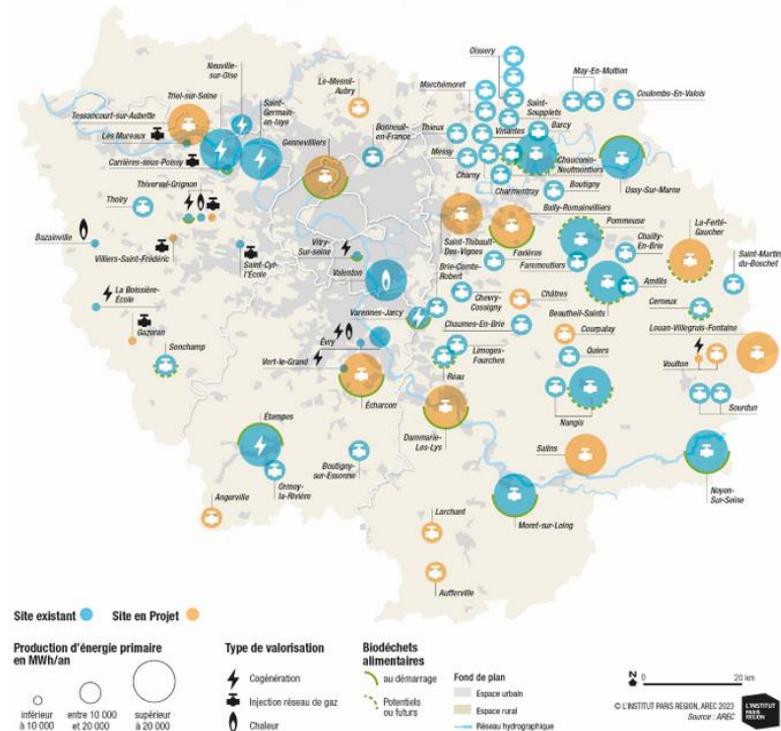


Source: Cartographie des zones favorables, DRIEAT, 2023

Produire du gaz renouvelable

- 61 installations en fonctionnement en 2022
- Une vingtaine de projets en cours

Les unités de méthanisation au 1^{er} janvier 2023 / par mode de valorisation



Les travaux de la COP Energie



Un questionnaire envoyé aux collectivités
Une plateforme de contribution de la société civile :
Du 2 avril au 10 mai 2024, 8 départements, 39 intercommunalités, 126 communes, 7 syndicats techniques et 75 contributions de la société civile.



Un diagnostic territorial



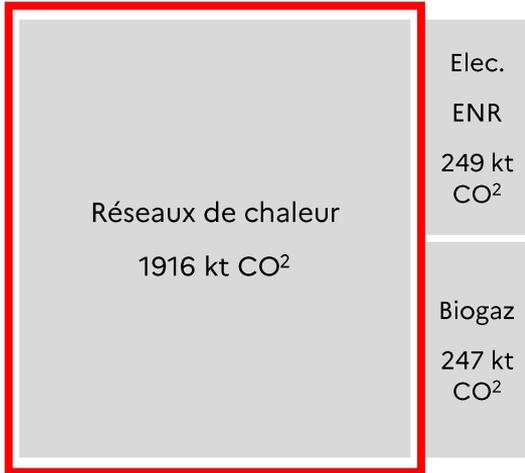
Débat thématique

Réseaux de chaleur
1916 kt CO²

Elec.
ENR
249 kt
CO²

Biogaz
247 kt
CO²

Levier : Réseaux de chaleur décarbonés



alimenter les réseaux de chaleur avec un taux d'ENR de

75% (55,3% en 2022)

- verdissement des 50 réseaux (sur 135) les plus carbonés (alimentés à moins de 50% par des EnRR)
- taux d'ENRR élevés (80-90%) pour les nouveaux réseaux

Levier : Réseaux de chaleur décarbonés

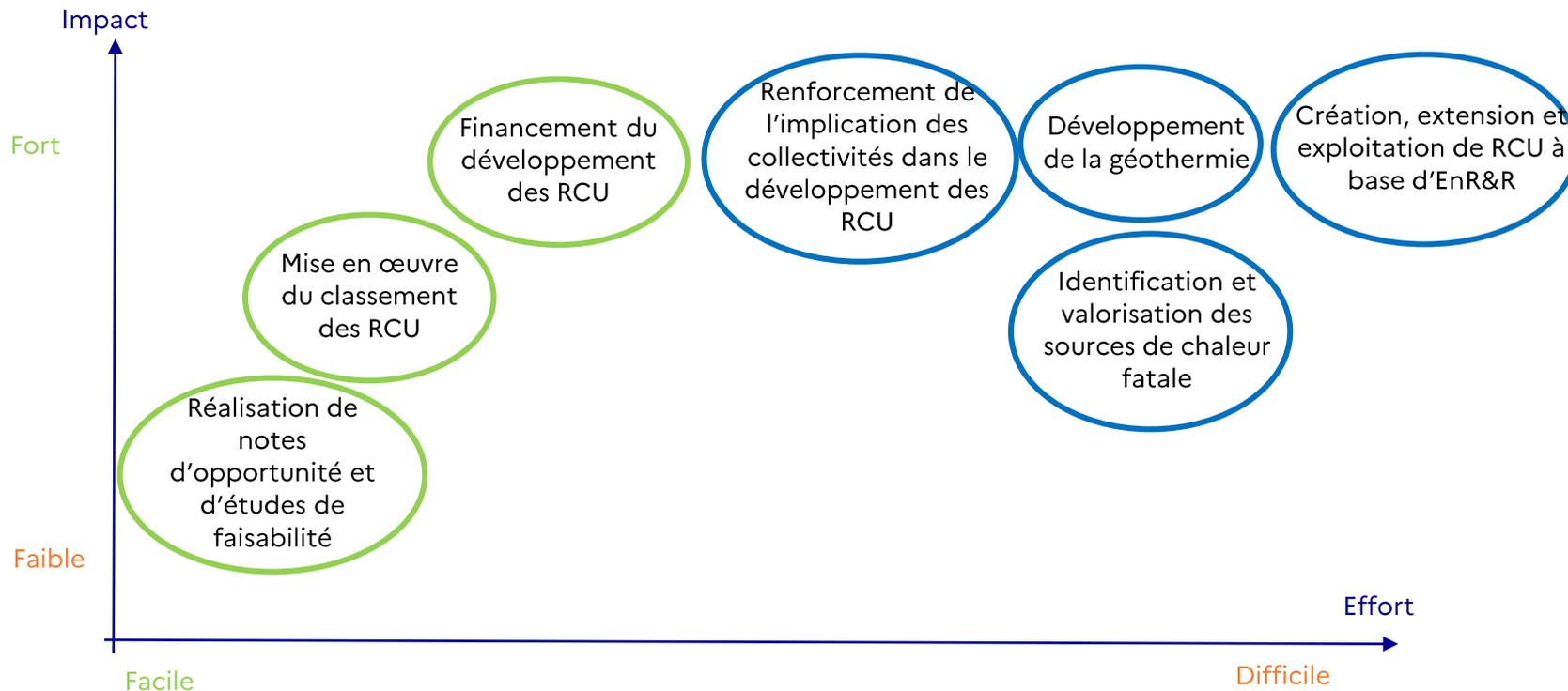


Consultation des collectivités

Analyse des retours

- des **collectivités engagées** sur la thématique (classement, création, extension), en particulier celles urbanisées
- des **moyens d'actions bien identifiés**
- des **EPCI moins impliqués** (ne possédant pas pour la plupart la compétence)
- un **levier production de chaleur renouvelable moins identifié**, tant dans les communes urbaines que rurales

Levier : Réseaux de chaleur décarbonés



Levier : Réseaux de chaleur décarbonés



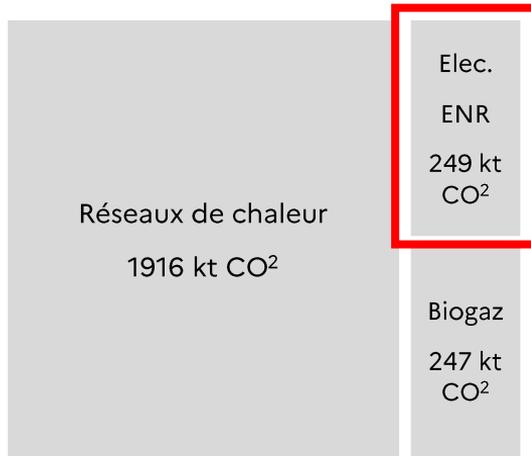
Action 1 : Systématiser la réalisation de notes d'opportunité et d'études de faisabilité pour créer de nouveaux réseaux

Action 2 : Densifier les réseaux : communiquer, mettre en œuvre le classement automatique et renforcer le suivi des concessions

Action 3 : Verdir les réseaux

Action 4 : Développer la géothermie de surface

Levier : Énergies renouvelables électriques



- cible de production de **2,5 TWh** à l'échelle régionale en 2030 (contre 1,4 TWh en 2019)
- multiplier par **3** le rythme actuel de croissance annuelle de la production

Énergies renouvelables électriques

Contexte & consultation des collectivités

Des leviers pertinents déjà identifiés par les collectivités, dont la mise en œuvre est à poursuivre :

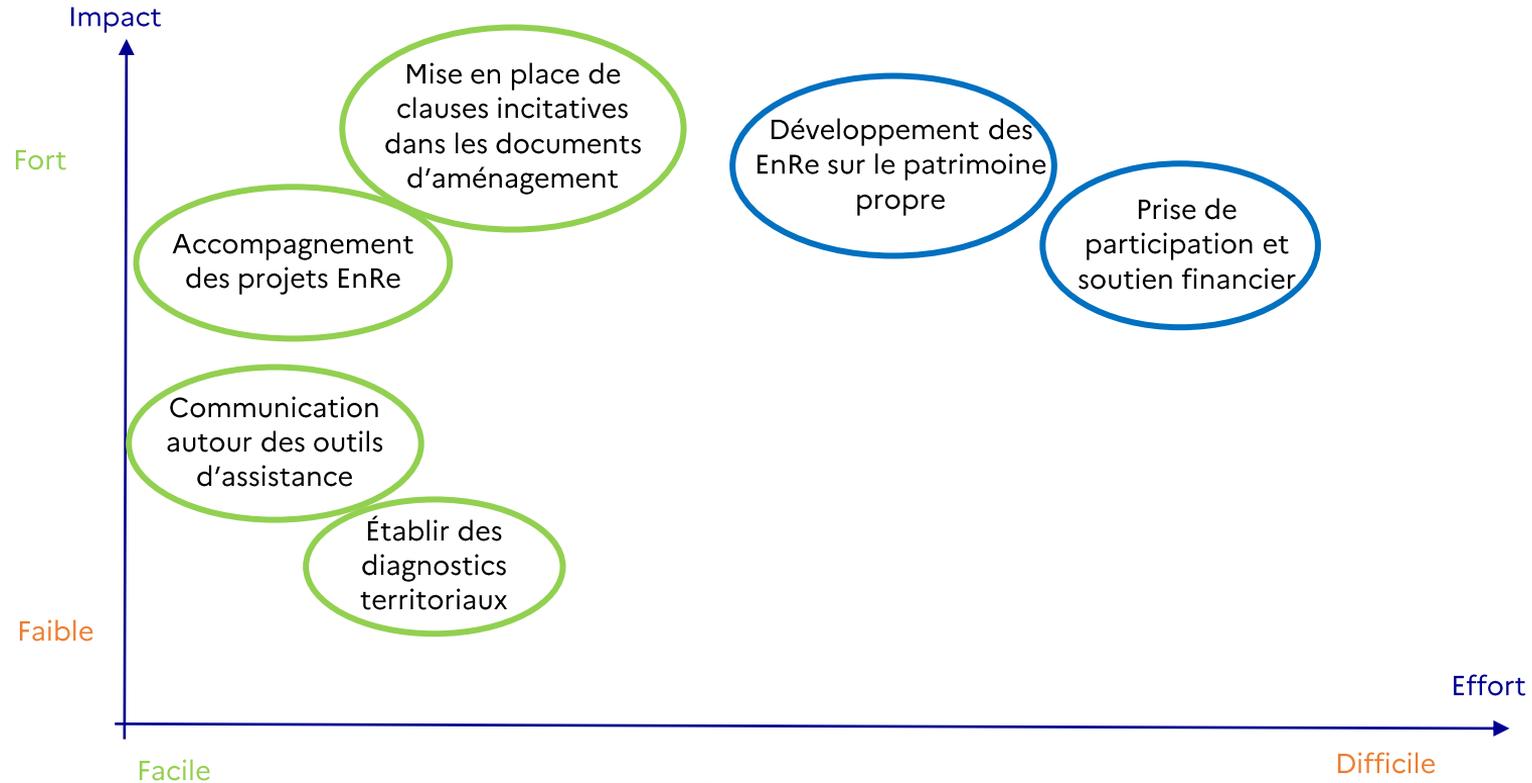
- mise en place de **zones d'accélération**,
- l'intégration de **dispositions dans les documents d'urbanisme**.

**Analyse
des
retours**

Une volonté d'accélérer sur :

- un **accompagnement plus rapproché des projets ENR**,
- des **actions plus ambitieuses sur le patrimoine**,
- la **prise de participation** dans des projets sur leur territoire.

Levier : Énergies renouvelables électriques (EnRe)





Levier : Énergies renouvelables électriques, photovoltaïque

Action 1 : Accompagner les projets

Action 2 : Mettre en place des clauses incitatives dans les documents d'aménagement et d'urbanisme

Action 3 : Développer des projets sur son patrimoine

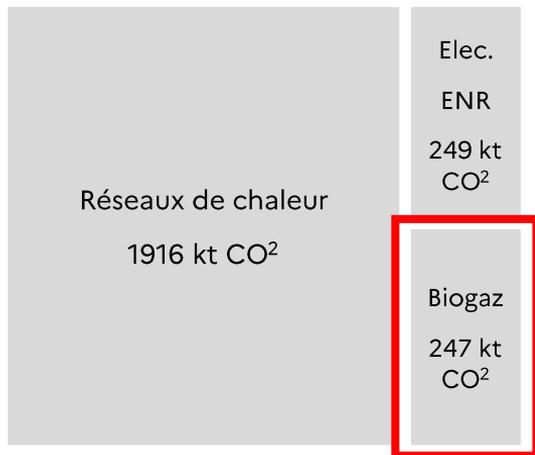


Levier : Énergies renouvelables électriques, Eolien, hydraulique

Si vous souhaitez proposer un projet pour la feuille de route,
un **appel à contributions est ouvert sur la plateforme**

<https://www.planification-ecologique-idf.fr/>

Levier : Biogaz



l'objectif de baisse des émissions de GES correspond à une production d'énergie d'environ **1 200 GWh/an.**

*2022 : 645 GWh en 2022
augmentations de capacité et des mises en services
: 1 000 GWh/an d'ici fin 2024*

Levier : Biogaz



Si vous souhaitez proposer un projet pour la feuille de route,

un **appel à contributions est ouvert sur la plateforme**

<https://www.planification-ecologique-idf.fr/>

Ateliers

Réseaux de chaleur décarbonés

Atelier 1 : Systématiser la réalisation de notes d'opportunité et d'études de faisabilité pour créer de nouveaux réseaux, 6A-29

Atelier 2 : Densifier les réseaux : communiquer, mettre en œuvre le classement automatique et renforcer le suivi des concessions, 6C-94

Atelier 3 : Verdir les réseaux, 4C-17

Atelier 4 : Développer la géothermie de surface, Amphithéâtre Chassagne

Énergies renouvelables électriques, photovoltaïque

Atelier 5 : Accompagner les projets, Amphithéâtre Chassagne

Atelier 6 : Mettre en place des clauses incitatives dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, 7B-54

Atelier 7 : Développer des projets sur son patrimoine, 7B-54

Bons ateliers à tous